

le 26 Mai 2014

COLLEGE DES ASSOCIATIONS
de la CLIS STOCAMINE
(Acces, Alsace Nature, CLCV, Gaia,
PAC Cernay et Environs)

Monsieur Vincent Bouvier
Préfet du Haut-Rhin
7 rue Bruat
BP 10489
68020 COLMAR CEDEX

Objet : Projet d'arrêté portant création de la commission de suivi de site de stockage de déchets ultimes des MDPA

Monsieur le Préfet,

Lors de la dernière Clis Stocamine nous avons pu prendre connaissance du projet d'arrêté portant création de la commission de suivi de site de stockage de déchets ultimes des MDPA .

Le projet d'arrêté dans son article 2 "composition de la commission" stipule que l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse siège parmi les personnalités qualifiées.

Lors de la réunion du comité de suivi du déstockage du 15 mai dernier, Monsieur Wolf de la Dréal a proposé de modifier la composition de la CSS MDPA en reléguant l'Agence de l'Eau à la catégorie des personnes invitées.

Vu l'enjeu du dossier Stocamine et de la menace qui pèserait sur la qualité de la nappe phréatique dans le cas d'un enfouissement définitif des déchets, il nous paraît indispensable que l'Agence de l'Eau Rhin Meuse ait un siège permanent au sein de la CSS.

L'agence de l'eau Rhin-Meuse assure, rappelons-le, une mission d'intérêt général. Elle contribue à réduire les pollutions de l'eau de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Monsieur le Préfet, le collège des associations de la future CSS MDPA vous demande de conserver le projet d'arrêté dans sa forme initiale en attribuant une place à l'Agence de l'Eau parmi les personnes qualifiées.

Nous vous adressons nos salutations respectueuses

Acces

Alsace-nature

Clcv

Gaia

Pac